

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 novembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 8 novembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer en Afrique centrale, du 20 au 25 novembre 2004, une mission qui sera conduite par l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière. Les membres du Conseil ont convenu du mandat de la mission (voir annexe).

À la suite de consultations avec les membres, il a été convenu que la mission se composera comme suit :

Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière (France), chef de la mission
Ambassadeur Mourad Benmehidi (Algérie)
Ambassadeur Gunter Pleuger (Allemagne)
Ambassadeur Ismael Gaspar Martins (Angola)
Ambassadeur Joël W. Adechi (Bénin)
Mme Irene Vida Gala (Brésil)
M. Andrés Landerretche (Chili)
Ambassadeur Zhang Yishan (Chine)
Mme Ana Jiménez (Espagne)
Ambassadeur Sichan Siv (États-Unis d'Amérique)
Ambassadeur Andrey Denisov (Fédération de Russie)
Ambassadeur Munir Akram (Pakistan)
M. Patrick Chuasoto (Philippines)
Ambassadeur Gheorghe Dumitru (Roumanie)
Ambassadeur Adam Thomson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) John C. **Danforth**

04-60988 (F) 171104 171104

Annexe

[Original : français]

Mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, 20-26 novembre 2004

De façon générale, la mission marquera la nécessité de poursuivre et de voir aboutir en 2005 les processus de paix et de transition en République démocratique du Congo et au Burundi.

Elle soulignera l'importance des moyens engagés par les Nations Unies pour le maintien de la paix dans ces deux pays, dans le contexte d'une forte augmentation des besoins en ce domaine à travers le monde. Elle rappellera que les progrès durables de la paix et de la stabilité, en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, ne peuvent aboutir sans des efforts et un engagement clairs et sans équivoque des acteurs nationaux et régionaux.

La mission insistera sur l'unité du Conseil de sécurité. Elle rappellera l'attachement du Conseil au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États de la région.

Elle soulignera qu'il importe de parvenir à une paix, une sécurité et une stabilité durables pour tous les pays de la région, dans l'esprit de la solidarité africaine et de la réconciliation nationale, notamment à travers un dialogue et des consultations pacifiques, la normalisation complète de leurs relations, et l'établissement de mesures et de mécanismes de confiance.

Elle appellera les gouvernements de la région à coopérer, dans leurs relations bilatérales et régionales, en priorité dans le domaine de la sécurité (surveillance conjointe des frontières, lutte contre la circulation illicite des armes) et du développement économique.

Elle soulignera à cet égard la contribution que la Conférence internationale pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, dont le premier sommet des chefs d'État se sera tenu les 19 et 20 novembre à Dar es-Salaam. Elle réaffirmera l'importance qu'attache le Conseil aux principes de l'appropriation de la conférence par les gouvernements concernés et du partenariat entre ces derniers et la communauté des donateurs.

La mission rappellera la préoccupation du Conseil face aux violations de l'embargo sur les armes à destination des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, et face à la poursuite de l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Elle rappellera également que le Conseil a condamné les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises en République démocratique du Congo et au Burundi. Elle demandera aux parties et gouvernements concernés de veiller à ce que les responsables soient traduits en justice et à ce que les droits de l'homme et le droit international humanitaire soient respectés.

République démocratique du Congo

Exprimer la reconnaissance par le Conseil des étapes franchies par les autorités de transition depuis juin 2003 : nomination des gouverneurs de province, mise en place des structures nationales destinées à piloter le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR), amélioration des indicateurs macroéconomiques.

Marquer la préoccupation du Conseil devant l'ampleur des efforts restant à accomplir, et à cet égard :

- Rappeler le caractère central de la « Feuille de route » adoptée par les autorités congolaises. C'est en fonction de la mise en œuvre, dans les délais, de ce document, dont les objectifs correspondent à ceux définis lors de la réunion du 29 septembre 2004 à New York, que le Conseil fera son évaluation de l'avancement de la transition;

- Insister sur les sujets qui doivent faire l'objet d'une mobilisation prioritaire des acteurs de la transition : réforme du secteur de sécurité, vote des textes de loi nécessaires au processus électoral, lancement effectif du processus de DDR. Il s'agit d'étapes incontournables dans la perspective d'élections en juin 2005.

Appeler l'ensemble des composantes de la transition à demeurer fidèles au processus de l'Accord global et inclusif signé à Pretoria le 17 décembre 2002.

Affirmer l'attachement du Conseil à un dialogue entre le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) et les autorités de transition, en particulier l'« Espace présidentiel », pour surmonter les difficultés qui peuvent se manifester dans la mise en œuvre des réformes clefs de la transition. Rappeler l'intérêt de poursuivre ce dialogue par des discussions sectorielles avec les partenaires internationaux au sein de commissions mixtes, comme le prévoit la résolution 1565 (2004).

Souligner l'effort que représente l'augmentation des effectifs de la MONUC consentie par le Conseil, pour contribuer :

- À la stabilisation de la République démocratique du Congo et de son environnement régional;

- À l'avancement des réformes et du processus de transition.

Souligner que les acteurs de la transition ne peuvent tout attendre de la MONUC. Le Gouvernement doit notamment démontrer sa volonté de contribuer à la sécurisation de l'est congolais. Il doit en particulier établir des plans en vue de désarmer les combattants ex-FAR, Interahamwe et Maï Maï, et en confier l'exécution aux Forces armées de la République démocratique du Congo, avec l'appui de la MONUC.

Encourager le Gouvernement de transition à accélérer, en liaison étroite avec la MONUC, les gouvernements concernés et la communauté des donateurs, la mise en œuvre des programmes pour la démobilisation et le rapatriement volontaires des combattants étrangers désarmés et des personnes à leur charge, ainsi que pour le DDR des combattants congolais et des membres de leurs familles.

Souligner l'intérêt de la République démocratique du Congo à s'investir pleinement dans les différents mécanismes de dialogue régional : mécanisme de vérification des frontières, dialogue tripartite avec le Rwanda et l'Ouganda, conférence des Grands Lacs.

Rappeler la disponibilité du Conseil à soutenir les autorités de transition dans la lutte contre l'impunité en République démocratique du Congo et la nécessité pour elles de permettre aux enquêteurs de démarrer rapidement leur travail.

Demander des informations sur le contrôle par le Gouvernement de l'exploitation des ressources naturelles dans l'ensemble du pays, ainsi que sur les efforts entrepris pour promouvoir la transparence des revenus de ces ressources.

Burundi

Rappeler que le processus de transition au Burundi se présente comme exemplaire à double titre :

- Dans son principe, de dialogue et de partage du pouvoir;
- Car sa réussite ou son échec aura un effet d'entraînement sur ses voisins dans la région.

Souligner que les Nations Unies, au travers du déploiement de l'ONUB, se sont pleinement investies dans la réussite de ce processus.

Rappeler qu'il n'y a pas d'alternative à l'organisation d'élections prévues par les accords de paix signés à Arusha le 28 août 2000.

Soutenir la démarche du Gouvernement de transition tendant à faire adopter une constitution pour la période post-Arusha. Souligner l'importance de cette constitution, qui reprend les dispositions de l'accord signé à Pretoria le 6 août 2004, en offrant des garanties suffisantes à tous pour aller vers des élections.

Encourager les parties burundaises à continuer de progresser par le dialogue et dans un esprit de compromis, notamment lors de la campagne d'explication de la nouvelle constitution et lors de l'élaboration de la législation électorale, afin de parvenir à une solution politique d'ensemble.

Rappeler que le Conseil de sécurité a condamné avec la plus grande fermeté le massacre de réfugiés de nationalité congolaise survenu à Gatumba, le 13 août 2004, et qu'il continuera d'apporter son soutien aux Burundais dans leur lutte contre l'impunité.

Affirmer que le Conseil ne saurait tolérer la stratégie de violences du Palipehutu-FNL de M. Agathon Rwasa. Appeler ce dernier à y mettre fin immédiatement. Souligner que la porte d'un ralliement de tous au processus de paix de l'Accord d'Arusha doit demeurer ouverte.

Insister sur la nécessité de lever rapidement les obstacles au démarrage effectif du processus de démobilisation et réinsertion (statut du combattant, harmonisation des grades).

Rwanda

Rappeler que le Conseil a condamné avec la plus grande fermeté la prise de la ville de Bukavu, le 2 juin 2004, par des forces rebelles issues du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), et qu'il a demandé instamment au

Rwanda de n'apporter aucun soutien, matériel ou politique, à des groupes armés se trouvant en République démocratique du Congo.

Exhorter le Gouvernement rwandais à user de son influence d'une manière positive auprès des acteurs congolais avec qui il entretient une relation privilégiée, notamment le RCD-Goma, pour soutenir le processus de transition en République démocratique du Congo.

Insister sur l'unité d'analyse du Conseil concernant la situation dans les Grands Lacs (déclarations suite aux événements de Bukavu, renouvellement de l'embargo sur les armes, renforcement de la MONUC).

Souligner que le Conseil partage la préoccupation légitime du Rwanda face à la présence résiduelle de combattants ex-FAR et Interahamwes dans l'est de la République démocratique du Congo, qui représentent une menace pour son intégrité territoriale et un facteur de déstabilisation de la région des Grands Lacs.

Insister sur la détermination de la communauté internationale à se donner les moyens de traiter la question des groupes armés actifs dans l'est de la République démocratique du Congo : appui à l'intégration des forces armées congolaises, renforcement des moyens de la MONUC, lancement du DDR pour les groupes Maï Maï.

Souligner la nécessaire coopération du Rwanda pour le rapatriement et la réinsertion de ses nationaux.

Rappeler l'importance du Mécanisme de vérification des frontières pour la stabilisation de l'est congolais. Souligner la nécessité d'un rôle central de la MONUC pour le bon fonctionnement et la crédibilité de ce mécanisme.

Souligner le souhait du Conseil de voir le dialogue entre Kigali et Kinshasa s'intensifier dans le cadre du Mécanisme de vérification, du dialogue tripartite et de la conférence des Grands Lacs.

Ouganda

Rappeler que le Conseil considère l'Ouganda comme un partenaire incontournable pour le retour d'une paix durable dans la région des Grands Lacs.

Saluer le rôle de l'Ouganda au sein de l'Initiative régionale pour le processus de paix au Burundi.

Souligner la préoccupation du Conseil face aux difficultés de mise en œuvre du processus de démobilisation des groupes armés en Ituri. Exhorter l'Ouganda à veiller à ce que son territoire ne puisse pas être utilisé pour déstabiliser la République démocratique du Congo, y compris par le biais d'un soutien militaire ou politique à ces groupes.

Insister sur le rôle de médiation que peut jouer le Gouvernement ougandais auprès de ces groupes, et sur l'influence positive qu'il doit exercer sur eux pour soutenir le processus de transition en République démocratique du Congo.

Discuter les voies et moyens d'une solution au conflit dans le nord de l'Ouganda, qui a causé une grave crise humanitaire.